



Avis n° 2022/06
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relatif à l'attribution du label EUR-ACE®
à des formations de
l'École nationale d'ingénieurs de Gabès (ENIG), Tunisie

École

Nom :	École nationale d'ingénieurs de Gabès
Sigle :	ENIG
Type :	Établissement étranger Établissement d'enseignement supérieur public
Pays :	Tunisie
Site de l'école :	Gabès
Type de formation :	Ingénieur

Objet de la demande de labellisation

<p>Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie chimique-Procédés</p> <p>Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie civil</p> <p>Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie électrique-Automatique</p> <p>Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie des communications et des réseaux</p> <p>Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie mécanique</p>

- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Gabès (Tunisie) ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Agnès FABRE (membre de la CTI et rapporteur principale), Philippe GALLION (expert auprès de la CTI), Murielle NOEL (experte auprès de la CTI), Mariló GURRUCHAGA (experte internationale de la CTI) et Clément TRUILLET (expert élève-ingénieur de la CTI), et présenté en réunion plénière de la CTI le 15 juin 2022.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie chimique-Procédés	2022	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie civil	2022	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie électrique-Automatique	2022	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie des communications et des réseaux	2022	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieur de Gabès, spécialité Génie mécanique	2022	2027-2028

L'école établira un **rapport intermédiaire** portant sur la maîtrise des effectifs étudiants et la diversification des recrutements, sur la consolidation de la démarche qualité interne et sur l'appropriation de la démarche compétences par les étudiants et enseignants. Le rapport devra inclure la prise en compte des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 septembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école :

- Développer un accompagnement des étudiants en situation d'échec ;
- Réaliser une enquête sur l'emploi avec des critères permettant de connaître les différents domaines d'emploi et assurer un retour plus conséquent du pourcentage de réponses ;
- Développer les synergies avec les alumni ;
- Développer une bonne coordination entre toutes les parties prenantes pour le succès des différentes évolutions entreprises qui affecteront l'ensemble des formations, la démarche qualité et les relations nationales et internationales futures.

Pour les 5 spécialités :

- Développer une immersion à la recherche systématique pour tous les étudiants en formation d'ingénieur ;
- Développer des conseils de perfectionnement permettant un échange constructif entre les enseignants-chercheurs et les partenaires industriels ou des entreprises ;
- Augmenter les interventions des partenaires industriels ou des entreprises dans les enseignements ;
- Développer les évaluations systématiques des enseignements ;
- Réaliser une mise en œuvre des nouveaux programmes sans compensation d'UE.

Pour la spécialité Génie électrique-Automatique :

- Augmenter le volume des enseignements en sciences humaines et sociales.

Pour la spécialité Génie civil :

- Augmenter le volume des enseignements en sciences humaines et sociales.

Pour la spécialité Génie des communications et des réseaux :

- Développer la formation à l'innovation et l'approche entrepreneuriale.

Pour la spécialité Génie chimique-Procédés :

- Mettre l'accent sur le développement des softskills.

Pour la spécialité Génie mécanique :

- Développer l'approche environnementale et sociétale.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 juin 2022.

Approuvée en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022.



La présidente
Elisabeth CRÉPON